

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2026 – DAF-44

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU MERCREDI 03 JUIN 2026**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 03 du mois de juin à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	COMMUNES	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	Abymes	MERIDAN	Didier	X		MANIN	Ruddy		
2	Abymes	MELISSE	Jean-Luc	X		MOUNIEN	Marie-Calille		
3	Anse-Bertrand	MOUSTACHE	Daniel			DOLCIN-TILLANT	Vincent		
4	Anse-Bertrand	MOLONGO	Patrice	X		CORENTHIN	Aurélien		
5	Baie-Mahault	ROCH-JABES	Murielle			MANNE	Bertrand	X	
6	Baie-Mahault	URIE	Claudy	X		REX	Yohan		
7	Baillif	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	Baillif	ARTAXE	Patrice	X		JOSUE	David		
9	Basse-Terre	MIRRE	Jocelyn	X		LACROIX	Jénia		
10	Basse-Terre	JEANNETE	Joël			CARRIERE	Pierre	X	
11	Bouillante	ABSALON	Ange	X		COEZY	Georget		
12	Bouillante	PUTOLA	Mike	X		FRONTON	Jean-Marc		
13	Capesterre B/E	ZOZO	Gaby	X		CORNELY	Ruddy		
14	Capesterre B/E	LEON	Alain			CORVIS	Daniel		
15	Deshaies	OPET	Gislaine			PAZZE	Olivier		
16	Deshaies	BELAIR	Rosan	X		MOULA	Gladys		
17	Désirade	DESIREE	Pierre			ROBIN	Sabrina		
18	Désirade	VILLENEUVE	John	X		KANCEL	Christophe		
19	Gosier	GISORS	Ghislaine			PELISSIER	Vanessa		
20	Gosier	MARTIAL	Yvan			ASSOUVIE	Laurent		
21	Gourbeyre	ERDAN	Nicole			NESTOR	Willy		
22	Gourbeyre	VIGNAL	Charles	X		JERPAN	Sony		
23	Goyave	SAHAI	Antoine	X		BROCHANT	Patrick		
24	Goyave	PIERRE	Hortense			TEGAR	Daniel	X	
25	Lamentin	SAPOTILLE	Jocelyn			RATIER	Marcelin	X	
26	Lamentin	MARICEL	Arthur			FELICIANNE	Bruno		
27	Marie-Galante	ETZOL	Maryse			MONDUC	Edouard		
28	Marie-Galante	RODOMOND	Fancky			TOTO	Joël		
29	Morne -à - l'Eau	BONTE	Jean-Louis	X		ALPHONSE	David		
30	Morne -à - l'Eau	PENSEDENT	Ruddy	X		DANQUIN	Aline		
31	Moule	DULAC	Daniel	X		SAINT-CLAIR	Jean-Claude		
32	Moule	FULBERT	Thierry	X		LABALLE	Aymerick		

	COMMUNES	TITULAIRES		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	SUPPLEANTS		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	Petit-Bourg	DEZAC	Philippe			VINCENT	Nicole		
34	Petit-Bourg	COUITTE	Richard	X		BOULOGNE	Patrick	X	
35	Petit-Canal	CHERALDINI	Laurent			PITON	Elodie		
36	Petit-Canal	VERSIN	Rony	X		KINDEUR	Ornella		
37	Pointe-à-Pitre	ANGELIQUE	Henri			BRELLE	Chantal	X	
38	Pointe-à-Pitre	ARTIS	Raymond			GALVANI	Tania		
39	Pointe-Noire	ELISABETH	Camille			PHIBEL	Christine		
40	Pointe-Noire	MELANE	Merlin	X		ANNEROS	Christian		
41	Port-Louis	BERNARD	Jean-Luc			DAUPIN	Hélin	X	
42	Port-Louis	TOLA	Michel	X		MONPIERRE	Cédric		
43	Saint-Claude	BIABIANY	José			PAU	Fabienne		
44	Saint-Claude	MONCHADOR	Willy			RANCE	Rangy		
45	Sainte-Anne	VANOUKIA-MATHURIN	Sylvie	PROC X		KANDASSAMY	Marcel		
46	Sainte-Anne	CHATEAUBON	Hugues	X					
47	Sainte-Rose	REPIR	Jimmy			LEVI	Mariette	X	
48	Sainte-Rose	MELANE-ROMAND	Viviane	X		RACON	Nicolas		
49	Saint-François	JEANNE	Bonaventure	X		FREMAUX	André		
50	Saint-François	BABOURAM	Patrice	X		AYASSAMIPOULLE	Raymond		
51	Terre de Bas	PETIT	Benjamin			FOY	Gabriel		
52	Terre de Bas	MORVAN	Mathieu	X		DAVID	Guillaume		
53	Terre de Haut	PROCIDA	Gérard	X		BONBON	Louly		
54	Terre de Haut	LASSALLE	Laurence	X		GARCON	Perle		
55	Trois-Rivières	COSPOLITE	Jean-Pierre	X		RUFFE	Michel		
56	Trois-Rivières	ROMUALD	Michel			BULGARE	Jean-Claude		
57	Vieux-Fort	PLANTIER	Rolland	PROC X		BOGAT-MARCIN	Jennifer		
58	Vieux-Fort	SAMUEL-DAVID	Linda	X		DUPUY	Jules		
59	Vieux-Habitants	OTTO	Jules	PROC X		BRESLAU	Nicolas		
60	Vieux-Habitants	TOI	Yvon	X		NANOR	Hubert		

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis BONTE

Procuration : Mme Sylvie VANIOUKA à M. Hugues CHATEAUBON
M. Rolland PLANTIER à Mme Linda DAVID SAMUEL
M. Jules OTTO à M. Yvon TOI

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 2 146 178.14 € ;
- Un besoin de financement de l'investissement de 3 728 879.02€.

Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice 2025 précédé du signe + (excédent) ou — (déficit)	1 791 255,24
B Résultats antérieursreportés ligne 0021 du compte financier 2024 précédé du signe + (excédent) ou — (déficit)	354 922,90
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a)	2 146 178,14
Section d'investissement	Montant
D Solde des réalisations de l'exercice 2025 précédé du signe + (excédent) ou — (déficit)	-7 911 461,69
E Résultats antérieursreportés ligne 001 du compte financier 2024 précédé du signe + (excédent) ou — (déficit)	-1 679 062,83
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	-9 590 524,52
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	5 861 645,50
H Solde cumulé de la section d'investissement H [=F+G] NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	-3 728 879,02

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation
(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement du CFU étant positif, il peut être affecté soit en réserves (compte 1068) tout ou partie de ce résultat prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit en report à nouveau (compte 002).

Il y a lieu de constater un besoin de financement à la section d'investissement, le résultat de clôture de la section de fonctionnement est affecté en recette, au compte 1068 de la section d'investissement.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est enregistré en dépense au compte 001 de la section d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1 ;

VU l'instruction budgétaire comptable M57 ;

VU la délibération n°DEL-2026-DAF-43 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2025 voté par le Comité syndical au cours de sa séance du 03 juin 2026 ;

Vu l'état des restes à réaliser transmis à Monsieur le préfet le 13 février 2026 et à Monsieur le comptable public de l'agglomération de Cap Excellence au terme de l'exercice budgétaire 2025 ;

Considérant l'excédent de la section de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2025 de 2 146 178.14 €,

Considérant le solde cumulé de la section d'investissement de l'exercice 2025 de - 3 728 879.02 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	41
Abstentions	2
Voix contre	0

DECIDE :

Article 1 : d'affecter en réserves à la section d'investissement, au compte 1068, la somme de 2 146 178.14 €.

Article 2 : de donner pouvoir au Président pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.